



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique

Bilan 2023

de l'action sociale interministérielle



La politique d'action sociale constitue un véritable outil de la politique de ressources humaines de l'Etat, aux évolutions de laquelle elle doit savoir s'adapter. L'action sociale s'inscrit ainsi pleinement dans le renforcement des dynamiques d'emploi, de parcours et de fidélisation de ses agents au sein de la fonction publique, ainsi que de qualité de vie au travail.

Collective ou individuelle, l'ASI est composée de prestations facultatives versées sous conditions de ressources et sans distinction en fonction du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Elle vise en particulier à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. L'ASI participe ainsi à l'harmonisation de l'action sociale offerte à l'ensemble des agents.

On distingue les prestations individuelles, pilotées à l'échelon central, qui sont des aides aux vacances sous forme de **chèques-vacances**, au financement de la garde d'enfant (**CESU - garde d'enfants 0-6 ans**) et **aides à l'installation des personnels** (AIP), les prestations collectives gérées à l'échelon régional et **les actions définies localement**, notamment dans le domaine des loisirs.

Plus de 500 000 agents ont bénéficié de prestations d'action sociale interministérielle en 2023. La consommation des crédits liés à l'ASI au 31 décembre 2023 atteint 134,4 M€.

Concernant les prestations individuelles d'action sociale interministérielle (AIP, CESU, chèques-vacances), on comptait environ 216 000 agents de l'État bénéficiaires en 2023 (200 000 en 2022). Plus de 95% des bénéficiaires jugent que les prestations correspondent à leurs besoins. La satisfaction porte également sur la procédure d'instruction, jugée efficace pour ces trois prestations, et sur la qualité de la communication.

Concernant les prestations collectives, la DGAFP finance des équipements : réservations de places en crèches, logement pérenne et temporaire, restauration inter-administrative.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par une intensification des activités de communication en direction des agents pour les prestations de guichet, un pilotage fin des dispositifs au niveau central et un dialogue resserré avec les prestataires.

Les prestations individuelles d'action sociale

Évolution du nombre de bénéficiaires des prestations individuelles d'action sociale

Prestations individuelles	2020	2021	2022	2023
AIP	8 799	12 332	14 918	13 075
CESU 0/6 ans	73 853	83 955	88 572	79 237
Chèque-Vacances	121 327	101 569	113 690	114 104
AMD	2 132	4 062	6 641	9 814
Total nombre de bénéficiaires 4 prestations	206 111	201 918	223 821	216 230

Présentation détaillée des prestations individuelles d'action sociale

Aide à l'installation des personnels (AIP) :

Le dispositif d'Aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses engagées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement). La prestation est attribuée sous conditions de ressources, il existe deux montants plafonds (1 500€ pour les agents en zone ALUR ou exerçant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou 700 € dans tous les autres cas).

Les bénéficiaires de l'AIP sont pour 58,7% des femmes. En 2023, on comptait 13 075 bénéficiaires de l'AIP.

Chèque-Emploi Service Universel (CESU)- garde d'enfant 0 à 6 ans :

L'État verse à ses agents bénéficiaires qui en font la demande une **aide à la garde de leurs enfants de moins de six ans**, sous forme de chèques emploi service universel (CESU). La prestation CESU - garde d'enfant prend la forme de titres spéciaux de paiement millésimés, comportant une valeur faciale déterminée, le nom du bénéficiaire et celui du financeur (la DGAFP). Les CESU - garde d'enfant peuvent être utilisés pour rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quel que soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie périscolaire, baby-sitting), dans les conditions prévues par la réglementation générale du CESU.

En 2023, on comptait 79 237 bénéficiaires du CESU (contre 88 572 en 2022).

Chèque-vacances :

Le **Chèque-vacances** est une prestation interministérielle d'aide aux loisirs et aux vacances. Ces titres permettent de financer le budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs au bénéfice des agents de l'État. Cette prestation repose sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10% à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Les bénéficiaires actifs du Chèque-Vacances étaient, en 2023, pour 59,9% des femmes et pour 73,4% des actifs. En 2023, on comptait **114 104** bénéficiaires du Chèque-Vacances.

Les prestations collectives d'action sociale

La petite enfance

La politique d'action sociale en faveur de la petite enfance est fortement portée par la DGAFP et se traduit par la réservation de berceaux auprès des crèches. L'État signe des conventions avec des crèches, publiques ou privées, auxquelles il verse une rémunération en échange de l'accueil prioritaire d'enfants des agents de l'État. Une fois désigné, le bénéficiaire conclut avec l'exploitant de la crèche une convention soumise au droit commun dans le cadre d'une relation bilatérale dans laquelle l'État employeur n'intervient pas. **On décomptait 4 935 places en 2023, l'effort se poursuivra en 2024.**

Plus de deux cents nouveaux berceaux ont été attribués en 2023. La dépense consacrée à la réservation de places en crèche s'élevait à 33,83 M€ en 2023.

Les logements temporaires

Les dispositifs de logement temporaire visent à apporter aux agents publics une réponse aux différents besoins liés soit à la recherche d'un logement, soit à la prise en charge financière des frais liés à un besoin de relogement. Ces dispositifs permettent de prendre en charge différentes situations selon que l'agent rencontre ou non des difficultés sociales.

Le logement temporaire affiche une exécution de 0,75 M€. La DGAFP diversifie les partenariats pour élargir les offres de logement temporaire et satisfaire le plus grand nombre au regard des besoins réels.

La restauration

Parmi les différents modes de restauration proposés par l'État employeur, la restauration administrative et inter-administrative est privilégiée car elle permet l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux. Elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion. Les actions en faveur de la restauration collective portent d'une part, sur la revalorisation de la « PIM-restauration » et d'autre part, sur les travaux de construction, de rénovation et de mise aux normes des restaurants inter-administratifs (RIA).

L'année 2023 a été marquée par une actualité soutenue dans le domaine de la restauration inter-administrative. La restauration interministérielle (RIA) a atteint un niveau de consommation en progression par rapport aux années précédentes (11,1 M€ en 2023). Sur 87 RIA sur l'ensemble du territoire, 31 ont fait l'objet d'une opération financée par le P148 ayant eu un impact au moins sur une partie de l'année 2023.

L'action sociale proposée par les SRIAS

L'action sociale interministérielle proposée par les SRIAS comprend les actions en faveur des enfants et des adolescents, les vacances des adultes et des familles, les actions sportives, les actions en faveur des agents handicapés et de leur proches, les actions liées à la culture et aux loisirs, la restauration, les actions de préparation à la retraite et les actions de communication.

Concernant l'action sociale interministérielle locale des SRIAS, hors logement et petite enfance, on dénombre au niveau national environ 370 actions bénéficiant à environ 134 000 personnes pour un montant total de l'ordre de 5,6 M€. Les dépenses liées aux actions locales SRIAS sont en augmentation par rapport à 2022.

Quelques exemples d'actions de communication

La DGAFP a mis en place, en lien avec l'ANCV, un tutoriel à l'intention des agents sur le chèque-vacances. Il est prévu de réfléchir à l'extension de ce type de support à d'autres prestations, comme le CESU. Accéder au tutoriel sur le Chèque-vacances : [tutoriel chèque-vacances](#).

Par ailleurs, une importante campagne de communication a été mise en place en 2023/début 2024 par l'ANCV et Docaposte pour inciter les détenteurs d'un plan à libérer leur épargne « Chèque-Vacances ».

La journée de l'ASI du 18 octobre 2023 a réuni l'ensemble des acteurs de l'ASI sur une journée complète dans le prolongement de l'installation des nouvelles instances du dialogue social. Cette journée a permis d'échanger sur les enjeux de l'ASI pour les années à venir.

En 2023, la DGAFP a également conçu des affiches pour informer les publics que l'Etat finance des créations et des rénovations de restaurants inter-administratifs. Elles participent au plan de communication lors de la mise en place de l'ouverture ou de la réouverture des RIA.

En outre, la DGAFP anime le réseau interministériel des bureaux d'action sociale des ministères. Ces rendez-vous mensuels visent à échanger les informations, mutualiser les bonnes pratiques, favoriser les échanges d'expériences, renforcer les partenariats et faire progresser nos actions.

Contact Département de l'action sociale
sec-5bas.dgafp@finances.gouv.fr

©DGAFP - Octobre 2024



**MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**